



Rendu de modem déniée par ALice, FAI malhonnête.

Par **jose**, le **01/10/2008** à **23:28**

Suite à une résiliation due à leur impossibilité de me mettre l'internationale par téléphone, j'ai renvoyé mon modem Alice box fin juin 2008 . En recommandé avec A de réception. 3 mois, plus tard, me voilà abasourdie: on me redemande le modem avec menace de me piquer 199 euros si je ne l'envoie pas...

Hélas il ya 2 jours, en mettant de l'ordre j'ai vu la preuve...et je crois l'avoir jetée en pensant que c'était inutile de garder ce papier 3 mois après... c'est mon seul tort. Je suis très contrariée..

Que faire? La poste pourra t elle retrouver cette preuve ou c'est fichu? C'est intolérable: j'ai renvoyé ce modem bien avant les 30 jours. Quelle malhonnêteté! Les FAI sont vraiment des bandits.

MERCI.

Par **Jurigaby**, le **02/10/2008** à **19:27**

Bonjour.

A ma connaissance, la Poste n'a aucun moyen de retrouver ce papier puisqu'elle n'en garde aucun exemplaire.

Cela semble donc mal parti pour vous.

Cordialement.

Par **jose**, le **02/10/2008** à **19:38**

Merci. j'ai rappelé ALICE AUJOURD'UI ET MIRACLE, ON A RETROUVÉ SANS PB LA TRACE DU RETOUR DU MODEM. SIMPLEMENT, IL SE DEMANDE SI J'AI ENVOYÉ EN MÊME TEMPS le decodeur...car "c'est difficile de savoir si c'était dans la boîte". Je lui ai dit que j'en avais pas l'usage...lol.

Du coup, il aurait marqué que le dossier était clos. Nous allons voir si il tient parole.

OUF!!!

Excusez l'écriture. Merci.

cordialement.

Par **Jurigaby**, le **02/10/2008** à **19:40**

Bonjour.

Je suis content pour vous José.

Bonne continuation.